

et la ministre du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, M^{me} Frances Lankin. Le protocole d'entente prévoit la planification et l'exécution coordonnées des activités relatives au commerce et aux investissements ainsi que le partage des renseignements. Il suit la décision prise par l'Ontario en 1993 de fermer ses 17 bureaux internationaux et répond aux demandes du secteur privé de supprimer les doubles emplois et d'augmenter l'efficacité quant à la promotion du commerce et de l'investissement. «Nous voulons assurer une plus grande coopération et une meilleure collaboration entre les deux paliers de gouvernement dans l'exécution des activités relatives au commerce international, a déclaré M. MacLaren. C'est un excellent exemple de ce que nous pouvons réaliser quand nous décidons d'adopter l'approche Équipe Canada en matière de marchés mondiaux. Nous avons donc l'intention de collaborer avec les autres gouvernements provinciaux pour conclure des ententes similaires.»

Le Canada et la Lituanie signent un accord de coopération nucléaire Le 17 novembre 1994, n° 230

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé que le Canada et la Lituanie ont signé un accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet accord permettra aux experts nucléaires canadiens d'aider la Lituanie à améliorer la sûreté et le fonctionnement de ses centrales nucléaires. L'Accord a été signé à Vilnius par le ministre de l'Énergie de la Lituanie, M. Algimantas Stasiukynas, et l'ambassadeur du Canada en Lituanie, M. Michael Philipps. «Cet accord est un élément de plus dans la dynamique et productive relation qu'entretiennent le Canada et la Lituanie dans le domaine de la coopération nucléaire, a déclaré M. Ouellet. Il répond aux impératifs de la sûreté tout en aidant à combler les besoins énergétiques de la Lituanie.»

M. Ouellet se réjouit de l'adhésion de l'Ukraine au traité de non-prolifération nucléaire

Le 17 novembre 1994, n° 229

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué la décision du parlement de l'Ukraine, la Rada suprême, d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) à titre d'État non doté d'armes nucléaires. «La non-prolifération nucléaire est l'un des principaux objectifs de la politique étrangère canadienne, et l'adhésion de l'Ukraine au TNP constitue un apport essentiel à la paix et à la sécurité mondiales. Je forme le vœu que l'Ukraine dépose ses instruments d'accession le plus tôt possible», a dit M. Ouellet.

DISCOURS

L'année 1994 restera un jalon dans l'histoire de nos relations. Nous inaugurons une nouvelle chancellerie à Hanoi et un bureau commercial à Hô Chi Minh-Ville, et nous avons nommé Son Excellence Madame Christine Desloges au poste de première ambassadrice du Canada auprès de la République socialiste du Viêt-nam. En juin, votre vice-premier ministre, M. Phan Van Khai, a visité le Canada et rencontré des leaders canadiens. Et demain, notre premier ministre, M. Jean Chrétien, effectuera dans ce pays la première visite jamais faite par un premier ministre canadien. On ne saurait sous-estimer l'importance de ces événements. Je suis ici aujourd'hui pour exprimer notre appui à nos amis vietnamiens. Nous voulons jouer un rôle utile et constructif alors que le Viêt-nam s'efforce d'ouvrir ses portes, de libéraliser son économie et de réintégrer la communauté internationale. Un bon exemple en est la contribution du Canada à la liquidation des arrérages que le Viêt-nam devait au Fonds monétaire international. . . . Nos sociétés élaborent ou appliquent des stratégies créatives pour des marchés cibles de la région, comme le Viêt-nam. Nous savons que le succès passe par l'établissement de partenariats avec des entités de vos secteurs public et privé. En tant que fournisseurs de biens et de services et en tant qu'investisseurs, nos sociétés respectives se doivent de collaborer. Je suis accompagné aujourd'hui de représentants de certaines sociétés canadiennes «chefs de file» qui acceptent de s'engager dans le développement de tels partenariats. Étant donné les similarités entre nos deux pays, nos collectivités éloignées, nos activités de fabrication axées sur les ressources (surtout les minéraux, le bois, le pétrole et le gaz) et notre relief accidenté, les firmes canadiennes sont particulièrement bien préparées à relever les défis du marché vietnamien. Pour ce qui concerne le Viêt-nam, nous mettons une insistance particulière sur les secteurs du transport, de l'énergie et des télécommunications. Les firmes canadiennes peuvent soutenir la concurrence internationale pour les projets d'équipement dans chacun de ces secteurs, tout comme elles le font dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du commerce international, lors d'un déjeuner de gens d'affaires de Hô Chi Minh-Ville, Viêt-nam, le 15 novembre 1994, 94/71

Finances Canada

Je voudrais vous faire part de certaines réflexions sur le régime législatif qui s'applique actuellement aux institutions financières fédérales — régime qui a moins de trois ans d'existence — et vous exposer quelque idées préliminaires au sujet de l'examen de 1997. . . . J'aimerais également profiter de l'occasion pour annoncer que le document d'orientation du gouvernement sur les questions de réglementation et de surveillance — que certains d'entre vous attendent certainement